

BPJEPS « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »*

*Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
Spécialité : « Educateur Sportif »
Mention : « Activités Physiques pour Tous »*



BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » est un diplôme d'État de niveau 4 inscrit au RNCP. Créée en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »
- Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- Etre capable de réaliser les tests techniques.

La formation est également accessible par la VAE.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.

SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir de début mars jusqu'au samedi 14 septembre 2025 délai de rigueur.

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE
[HTTPS://FORMS.GLE/8UKKYFLHETA9ZUWB8](https://forms.gle/8UKKYFLHETA9ZUWB8)

Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les 2 premières conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux Tests d'Exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) et aux épreuves de sélection de l'OF/CFA.

Les épreuves de sélection se dérouleront le 23 septembre 2025

Les épreuves consistent en :

- Épreuve 1 : Test navette « Luc Léger » : Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- Épreuve 2 : Test d'habileté motrice
- Épreuve 3 : Épreuve écrite et entretien

Textes officiels et présentations des TEP: [Cliquez ici](#)

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'alternance pédagogique.

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de 625 heures.

Elle se décompose en session de formation en présentiel et à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 300h en FPC et 917h en apprentissage.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 2 sites en fonction des inscriptions :

- dans les locaux de la Ligue Régionale Corse de Rugby à Lucciana
- en Balagne : le lieu sera défini en fonction de la localisation des stagiaires

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée du 29 septembre 2025 au 30 septembre 2026

Le positionnement est fixé les 29, 30 septembre et 06 octobre 2025.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby et du football.

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.

METHODES MOBILISEES

Les méthodes mobilisées sont : Cours magistraux, mise en situation pratique, jeux de rôles, retours d'expérience, créations de cycles et séances, évaluations formatives (Questionnaires, Mises en situation terrain, présentation orale)...

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1/2:** épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- **UC 3:** évaluation des compétences en situation pratique dans une activité et présentation d'un dossier présentant 2 cycles d'animations,
- **UC 4:** évaluation des compétences en situation pratique dans la troisième famille d'activités.

Les certifications sont composées de 2 évaluateurs : 1 membre de la DRAJES ou assimilé et d'un expert de la discipline.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Certification partielle.

Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES de Corse sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.

Ces compétences sont vérifiées grâce à 4 Unités Capitalisables (UC) qui sont ensuite validées par la DRAJES.

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous », suivants :

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation	UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous	UC4 Mobiliser les techniques de mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X					
Titulaire du CQP « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			
Titulaire des deux options « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) du CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			X
Brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	X	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)						X
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou mention « entraîneur territorial » délivré par la Fédération française de handball.			X	X		

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivrera une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

DÉBOUCHÉS

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées... Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial des APS ou animateur sportif hospitalier, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.

Des exemples de spécialité et métiers :

- Activités physiques pour tous -> animateur d'activités physiques, éducateur sportif plurivalent

Sport : un secteur réglementé Pour encadrer les activités physiques et sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité. Le BPJEPS est l'un des diplômes enregistré au RNCP.

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

30 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation complète en apprentissage

NPEC : 8828€ (Soit 14,12€ l'heure de formation)

Coûts pédagogiques de la formation complète en centre

7500€ TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

Organisme de formation et CFA : Ligue Régionale Corse de Rugby

N° déclaration d'activité : 94202103920

N° UAI : 7200751D

N° de Siret : 833 345 515 00021 APE : 9319Z

Code Diplôme : 44633506

Code RNCP : 37191

GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

https://drive.google.com/file/d/1YmQEXLGKb92MHIfdVlxwV_8KPpmETpmN/view?usp=sharing

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter la Ligue Régionale Corse de Rugby :

Ligue Corse de Rugby, Lieu-dit Precojo, 20290 LUCCIANA

Coordonnateur et Responsable pédagogique de la formation

POCQ David - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

Pour les personnes en situation de handicap

Référent handicap :

POCQ David - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE

[HTTPS://FORMS.GLE/8UKKYFLHETA9ZUWB8](https://forms.gle/8UKKYFLHETA9ZUWB8)

